

PROGRAMME DE FORMATION

Autorisation grue mobile Groupe A et/ou B initiale

AUTORISATION_CONDUITE

GRUE_MOBILE

INFORMATIONS CLÉS

Durée totale	21h (7h théorie + 14h pratique)
Effectif	1 à 4 stagiaires
Public visé	Salariés appelés à conduire occasionnellement ou régulièrement une grue mobile catégorie A ou B dont l'employeur a choisi de délivrer une autorisation de conduite via évaluation interne plutôt que par CACES® (dispositif réglementaire prévu par l'art. R.4323-56 du Code du travail).
Prérequis	Avoir 18 ans révolus. Aptitude médicale spécifique à la conduite de grues mobiles (avis du médecin du travail mentionnant explicitement cette activité). Savoir lire, écrire, calculer et comprendre le français. Permis C si besoin de conduite sur voie publique. Conducteur confirmé. Chaque stagiaires doivent se présenter avoir leurs E-P-I (chaussure de sécurité- gants - casque - vêtement de travail)
Accessibilité PSH	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap à votre disposition pour toute adaptation (matériel, durée, support). Nous contacter en amont de la session.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser la réglementation R.483 et le rôle des acteurs (employeur, conducteur, élingueur, chef de manœuvre)
- Identifier les caractéristiques techniques des grues mobiles à flèche treillis et leurs limites d'emploi
- Lire une courbe de charges, calculer un moment de service et anticiper l'effet du vent
- Effectuer la prise de poste, les vérifications visuelles et tester les dispositifs de sécurité
- Lever, déplacer en charge et déposer une charge avec précision, en maîtrisant le balancement
- Conduire la grue mobile au moyen d'une télécommande (option)
- Déplacement en charge (option Cat. B)
- Réussir les évaluations en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

PROGRAMME DÉTAILLÉ

► PROGRAMME THÉORIQUE (7H)

- | | |
|--|---|
| <p>1. Cadre réglementaire et autorisation de conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail - Arrêté du 2 décembre 1998, circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999 - Conditions de délivrance par l'employeur (aptitude, formation, connaissance des lieux) - Différences entre CACES® R.483 et autorisation de conduite <p>2. Technologie des grues mobiles catégorie A et/ou B</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terminologie, châssis sur chenilles ou sur porteur, mécanismes de levage et orientation - Organes de service en cabine et/ou avec option télécommande - Dispositifs de sécurité (limiteurs, anémomètre) <p>3. Stabilité, courbes de charges, élingage</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'équilibre, moment de renversement - Lecture des courbes de charges, contrôle adéquation du travailleur demandeur (CEC) - Choix des élingues, modes d'élingage, contrôle des accessoires de levage, et gestes FDE 52-401 <p>4. Risques et prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renversement, heurts, distances de sécurité aux lignes électriques - Risques liés au déplacement en charge - Conditions climatiques, interférences avec autres engins - Retours d'expérience accidents <p>5. Évaluation théorique questionnaire</p> |
|--|---|

► PROGRAMME PRATIQUE (14H)

- | | |
|---|--|
| <p>1. Prise de poste et vérifications</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de la notice d'instructions et du rapport de VGP - Inspection visuelle complète de l'engin - Test des dispositifs de sécurité - Vérification anémomètre et conditions météo et environnement de travail <p>2. Familiarisation aux commandes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en main des commandes (cabine et télécommande) - Mouvements unitaires et combinés <p>3. Élingage et accessoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix de l'élingue, modes d'élingage - Vérification des accessoires de levage <p>4. Manœuvres de levage avec charge</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Prise, levage, orientation, dépose de charges à un endroit précis visible/ non visible à l'aide geste et radio - Maîtrise du ballant, freinage progressif - Parcours avec charges 1 et 2 <p>5. Déplacement en charge</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification adéquation grue/manutention - Parcours en charge sur sol stabilisé <p>6. Fin de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise hors service, maintenance journalière <p>7. Évaluation interne en vue de l'autorisation de conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation pratique (parcours d'évaluation sur grue mobile) - Délivrance de l'attestation d'évaluation pour l'employeur |
|---|--|

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Méthodes	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS), études de cas concrets, exercices interactifs et mises en situation pratiques sur matériels représentatifs. Support stagiaire remis en début de session.
Évaluation	Épreuves théoriques par QCM ($\geq 70\%$) et épreuves pratiques sur grue représentatif de chaque catégorie ciblée ($\geq 70\%$ sur chaque thème de la grille R.483), réalisées par le formateur. Pour l'autorisation de conduite (sans CACES®), évaluation interne par le formateur et délivrance d'une attestation de réussite à l'employeur.
Sanction	En cas de réussite : délivrance de l'attestation de réussite de la et ou catégorie(s) visée(s). Attestation de fin de formation remise à tous les participants.

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, table d'étude). Aire d'évolution dégagée, plane et stabilisée conforme à l'annexe 4 de la R.483. Grue mobile représentative de la catégorie avec notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité, certificat de conformité et examen d'adéquation. EPI obligatoire : casque de

chantier, chaussures de sécurité, gants, vêtement rétro-réfléchissant. Charges étalonnées (charge 1 et 2), élingues, accessoires de levage vérifiés, parcours balisé conforme à l'annexe A4 de la R.483, jalons et obstacles, anémomètre.

PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Délai d'accès	La formation peut être organisée sous un délai de 5 à 10 jours ouvrés suivant la réception de la demande et la confirmation des disponibilités. Pour toute demande urgente, nous contacter directement.
Tarif / financement	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53.

SUIVI POST-FORMATION

SF Formation / AcaForma assure un suivi post-formation auprès des bénéficiaires et de leurs employeurs. Un questionnaire de transfert des acquis est envoyé par e-mail dans les 3 mois suivant la formation, afin de mesurer l'application des compétences en situation réelle de travail. Les résultats sont analysés et utilisés pour l'amélioration continue de nos programmes. Pour toute question ou difficulté rencontrée après la formation, le stagiaire peut contacter SF Formation / AcaForma à contact@acaforma.com ou au 06 58 78 80 53.

INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).